

Fiche d'accompagnement



Cette fiche précise le contenu de la brochure.

Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des Droits Sociaux

Les frontières de la dignité humaine : quelle aide du CPAS pour quel titre de séjour ?

Auteurs : **Zoé Dams**

Service Aide sociale

Éditeur : **L'Atelier des Droits Sociaux asbl**

Édition : **Décembre 2025**

Format : **en téléchargement gratuit**

Thématique : **Aides du CPAS, titres de séjour**



Thème principal

Bien que de nombreux textes consacrent le droit pour **toute personne** de vivre conformément à la dignité humaine, force est de constater que nous ne sommes pas tous égaux en droits. Une asymétrie notoire s'observe notamment en matière de droits sociaux entre personnes belges et personnes étrangères. En effet, les personnes que l'État qualifie d'"étrangères" se voient appliquer un régime juridique variable et souvent précarisant, selon les politiques en place.

Les droits sociaux des étrangers sont souvent flous et peu accessibles, tant pour les personnes concernées que pour les travailleurs sociaux qui les accompagnent. Cette brochure a pour objectif de tracer les contours de ces droits avec plus de précision en tentant de définir les grandes lignes de l'aide sociale du CPAS pour les personnes étrangères en Belgique, en fonction de leur titre ou motif de séjour. Elle définit d'abord les différentes aides qu'octroient les CPAS, pour pouvoir ensuite déterminer auxquelles de ces aides une personne étrangère a droit en fonction de son titre de séjour.

Dans certains cas, une personne bénéficiant ou ayant bénéficié de l'aide du CPAS peut encourir un risque de retrait de son titre de séjour. Nous déterminerons quand et pour qui exactement ce risque existe, en insistant sur les voies de recours et de contestation possibles dans de tels cas. Nous dresserons également un aperçu des mesures du gouvernement Arizona qui ont déjà commencé à affluer et qui limitent drastiquement l'accès aux aides sociales pour certaines catégories d'étrangers vulnérables en Belgique. Combien d'obstacles à la dignité humaine seront encore posés avant que la notion perde complètement sa substance ? Ou est-ce déjà le cas pour les personnes étrangères ?

Objectifs

Cet outil vise les objectifs suivants :

- donner un aperçu des différentes aides octroyées par le CPAS et des conditions pour pouvoir y accéder ;
- donner un aperçu des principaux titres et motifs de séjour en Belgique pour permettre aux personnes concernées d'identifier à quelle « catégorie juridique » elles appartiennent ;
- dresser une synthèse des aides du CPAS auxquelles une personne a droit en fonction de son titre et motif de séjour ;
- informer et avertir sur l'existence d'un risque de retrait du droit de séjour de certaines personnes en cas de recours aux aides du CPAS ;
- donner les outils pour déceler dans quels cas ce risque existe et comment y faire face ;
- visibiliser et mettre en lumière l'impact des nouvelles mesures gouvernementales sur l'accès de certaines personnes étrangères aux aides sociales en Belgique.




Pistes d'animation et de débats

Utilisée dans le cadre d'une animation, la brochure permet de développer les thèmes suivants :

- s'interroger sur la légalité d'une décision de refus du CPAS ;
- appréhender et anticiper les risques qui existent en cas de recours à ces aides ;
- comprendre, lorsqu'un risque existe, comment utiliser les moyens de contestations mis à disposition pour éviter le retrait de son titre de séjour ;
- entamer une réflexion critique sur les enjeux politiques et juridiques existants en matière de droits sociaux pour les personnes étrangères, et ce au regard de l'histoire de l'aide sociale en Belgique, du système en place actuellement, et des mesures gouvernementales à venir ;
- soulever l'importance d'une meilleure accessibilité à la compréhension de ses droits, lorsque l'on a de plus grandes difficultés à y accéder et à les faire valoir ;
- amener une réflexion sur l'incohérence du régime de l'aide sociale aux étrangers qui conditionne, d'une part, le droit à l'aide sociale à un titre de séjour, et qui retire, d'autre part, ce droit au séjour en cas de recours à cette même aide sociale ;
- mener une discussion plus large sur la (non-) pertinence d'une distinction entre « national » et « étranger ».

L'Atelier des Droits Sociaux

 rue de la Porte Rouge 4 - 1000 Bruxelles

 02 512 02 90

 <https://ladds.be>